

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE
ADMINISTRATIVE du C.C.A.S**

Séance du 02 mars 2023

Date de convocation : 14/02/2023

Membres en exercice : 17

Membres présents : 12

Membres votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à 18h30, la commission administrative du Centre communal d'Action Sociale, légalement convoquée, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Micheline DESBOIS, Ghislaine CORJON, Amélie GUILLY Sophie BOUGRAS, Annie VADENNE, Madeleine FRANCHINA, Marie-France MEUNIER, Murielle HODEAU et Messieurs Alain PARREAU, Serge MERCADIE, Jean-Marie POIRIER, Jean-Louis PROUST formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : Mesdames Mauricette THIERRY, Corinne GILLES, Messieurs Philippe THIERRY, Andreï TO-DEA, Sylvain COUTANT

Secrétaire de séance : Madame Amélie GUILLY

**PARTICIPATION SEJOURS ŒUVRES UNIVERSITAIRES
DECADE DES NON-PARTANTS
ETE 2023**

Les Œuvres universitaires du Loiret proposent aux enfants qui ne partent **jamais** en vacances, des séjours pour l'été prochain. Son financement est assuré conjointement par la Caisse d'Allocations Familiales, l'Œuvre Universitaire, les communes et les familles.

Le Président précise que le coût restant à la charge de la commune et de la famille est de :

120 € pour l'étang du puits, 160 € pour un séjour de 7 ou 8 jours, 210 € pour un séjour de 12 jours

Il propose que le C.C.A.S. en prenne une partie en charge.

La commission administrative, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer la participation du CCAS en fonction du quotient familial et de la destination comme suit :

Quotient Familial	Séjour de 6 jours : 120 €	Séjour 7 ou 8 jours : 160 €	Séjours 12 jours : 210 €
	Participation CCAS	Participation CCAS	Participation CCAS
0 à 349	95 €	95 €	120 €
350 à 549	75 €	75 €	100 €
550 à 710	60 €	60 €	75 €

PRECISE que les familles doivent bénéficier de l'aide aux temps libres de la CAF.

AUTORISE le Président à régler les dépenses correspondantes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits

Le Président

Serge MERCADIE

